

N° 75-001-XIF au catalogue



L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

DÉCEMBRE 2004

Vol. 5, n° 12

■ LA DURÉE DE
L'EMPLOI ATYPIQUE

■ UTILISATION DU REER
AVANT LA RETRAITE



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4608; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements 1 800 263-1136

Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1 800 363-7629

Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt 1 800 700-1033

Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt 1 800 889-9734

Renseignements par courriel infostats@statcan.ca

Site Web www.statcan.ca

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer sans frais avec Statistique Canada au 1 800 263 1136.

L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2004. ISSN : 1492-4978.

Prix : 6 \$CAN l'exemplaire, 52 \$CAN pour un abonnement annuel. Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
-	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

■ La durée de l'emploi atypique

- Si la plupart des Canadiens actifs sont des travailleurs typiques, la majorité des nouveaux venus sur le marché du travail ou de ceux qui y reviennent après une période de chômage sont au départ des travailleurs atypiques. Quelque 60 % des personnes qui n'avaient pas d'emploi en 1999 mais qui en avaient obtenu un en 2000 ou 2001 avaient d'abord trouvé un emploi atypique.
- Une fois engagés dans l'emploi atypique, la majorité des travailleurs continuent d'occuper ce genre d'emploi pour une période prolongée. Plus de la moitié (54 %) des 5,0 millions de personnes qui occupaient un emploi atypique en 1999 sont restées dans ce genre d'emploi pendant les deux années suivantes.
- Une forte proportion des travailleurs indépendants en 1999 faisaient le même genre de travail deux ans plus tard (68 % des travailleurs à leur compte et 76 % des employeurs). Par contre, seulement 31 % des travailleurs à temps plein et 18 % des travailleurs temporaires à temps partiel étaient dans cette situation à la fois en 1999 et 2001.
- Les travailleurs temporaires à plein temps en 1999 étaient les plus nombreux à avoir trouvé un emploi typique vers 2001 (39 %, contre seulement 7 % pour les employeurs).

■ Utilisation du REER avant la retraite

- Les personnes qui retirent des fonds de leur REER avant la retraite ne font pas nécessairement partie des groupes à faible revenu. De 1993 à 2001, plus de 40 % de celles se situant dans les déciles de revenu intermédiaires et ayant un REER ont effectué des retraits.
- Dans l'ensemble, moins de 40 % des personnes ayant retiré de l'argent de leur REER en 1993 avaient remboursé le montant en question en 2001. La proportion était encore plus faible dans le cas des groupes plus âgés (22 % chez les personnes de 50 à 59 ans).
- Près du cinquième des personnes de 50 à 59 ans qui ont retiré des fonds ont puisé des montants relativement importants (10 000 \$ ou plus) et étaient moins susceptibles de les rembourser.
- Les personnes dont le conjoint est décédé, les personnes qui ont perdu leur emploi involontairement ainsi que celles qui ont fondé une entreprise ont plus souvent retiré de fortes sommes d'argent (10 000 \$ ou plus).

Perspective

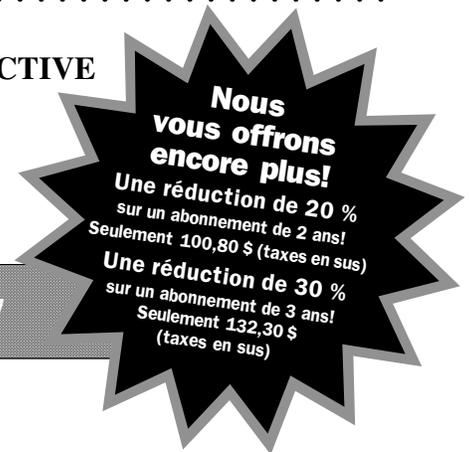
L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu
de Statistique Canada

Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (N° 75-001-XPF au catalogue).



Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*



ENVOYEZ À

Statistique Canada
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6



TÉLÉPHONE

1 800 267-6677

Mentionnez PF024082



TÉLÉCOPIEUR

**1 877 287-4369
(613) 951-0581**



COURRIEL

order@statcan.ca

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

Veillez débiter mon compte : MasterCard VISA American Express

N° de carte _____ Date d'expiration _____

Signature _____

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) _____

Paiement inclus _____ \$

N° du bon de commande _____

Signature de la personne autorisée _____

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	63,00		
2 ans	100,80		
3 ans	132,30		

Total			
TPS (7 %)			
TVP en vigueur			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
Total général			

Nom _____

Entreprise _____ Service _____

Adresse _____ Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 7% et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI _____ et leur code de référence RI _____

Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché.

Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions ou des études de marché , cochez la case correspondante.

BON DE COMMANDE

La durée de l'emploi atypique

Costa Kapsalis et Pierre Tourigny

Plus de 6 Canadiens actifs sur 10 sont des employés ayant un poste permanent à plein temps, qui est la forme typique traditionnelle d'emploi dans notre pays. Les autres ont un emploi à temps partiel ou temporaire ou sont indépendants. Beaucoup de travailleurs choisissent volontairement une forme d'emploi atypique. Par exemple, les mères qui travaillent à temps partiel jusqu'à ce que leurs enfants commencent l'école ou les travailleurs âgés qui réduisent leurs semaines de travail en préparation à la retraite, mais beaucoup d'autres choisiraient un emploi permanent à temps plein s'ils en avaient la chance.

La fréquence de l'emploi atypique augmente depuis quelques années (Vosko et coll. 2003), ce qui a attiré plus d'attention à ses conséquences négatives possibles, notamment l'absence de sécurité d'emploi, les bas salaires et l'absence ou le peu d'avantages sociaux (comme les régimes de retraite) ou de programmes sociaux (comme l'assurance-emploi).

Les conséquences économiques de l'emploi atypique dépendent de la question de savoir s'il s'agit d'une situation à court terme ou à long terme. C'est pourquoi il est crucial d'en avoir une perspective longitudinale.

Le présent article examine la durée de l'emploi atypique à partir de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 1999 à 2001. Il examine aussi l'ampleur, la nature et les caractéristiques de trois groupes distincts de travailleurs atypiques : les travailleurs indépendants (avec et sans aide rémunérée), les employés ayant un poste permanent à temps partiel et les employés temporaires, qui travaillent à plein temps ou à temps partiel (voir *Source des données et définitions*).

Costa Kapsalis et Pierre Tourigny font partie de Data Probe Economic Consulting Inc. On peut les joindre au (613) 726-6597 ou à perspective@statcan.ca. Le présent article est basé sur des travaux faits au départ pour Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

L'ampleur du travail atypique

En 2001, environ 38 % des Canadiens occupés étaient des travailleurs atypiques pour leur emploi principal : 15 % occupaient un emploi temporaire, 14 % étaient des travailleurs indépendants et 9 % étaient des employés permanents à temps partiel. Parmi les travailleurs indépendants, 9 % travaillaient à leur propre compte et 5 % avaient des employés (tableau 1). En outre, environ un employé sur 10 occupant un poste rémunéré permanent à plein temps avait déclaré une certaine forme d'emploi atypique. Cette situation tient au fait que certains occupent plusieurs emplois ou passent d'un type d'emploi à un autre pendant l'année³.

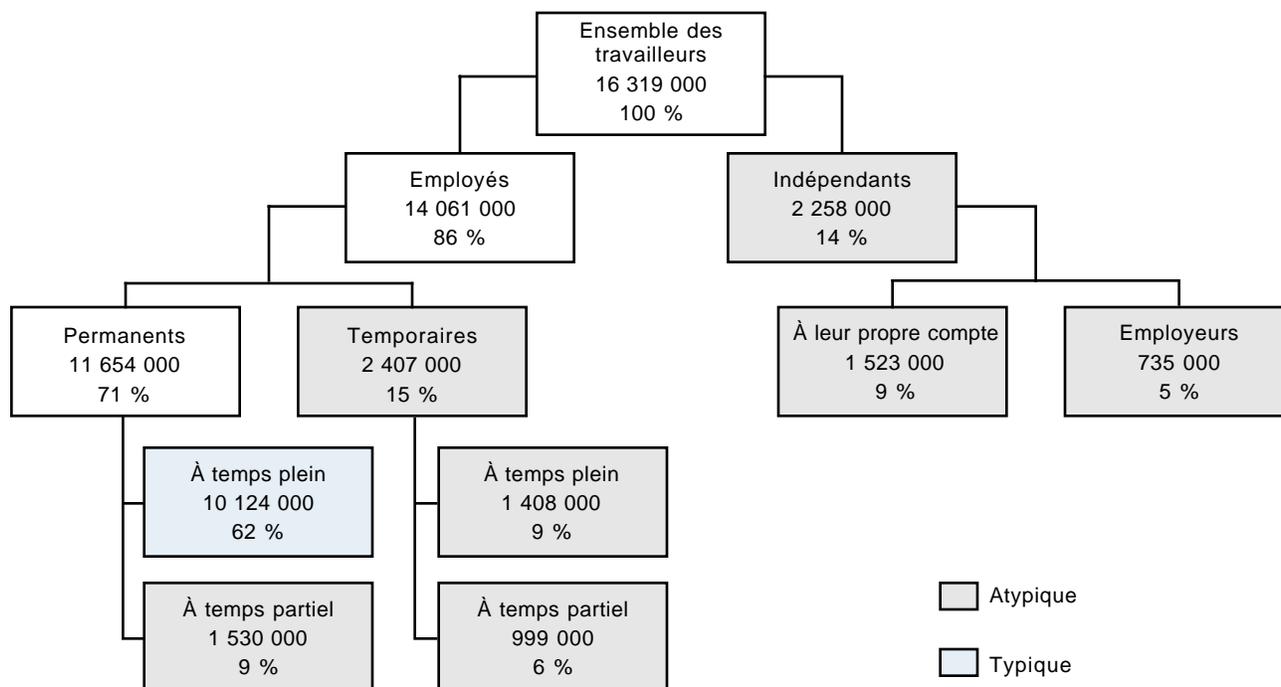
Les conséquences économiques du travail atypique

L'une des principales préoccupations concernant le travail atypique, ce sont ses conséquences financières négatives possibles. Par exemple, les personnes qui occupent un emploi temporaire ou à temps partiel travaillent généralement moins d'heures en moyenne que les travailleurs typiques et touchent un salaire horaire et annuel moins élevé (tableau 2). En 2001, les travailleurs temporaires à temps partiel ont travaillé moins de 800 heures (contre 1 961 heures pour les travailleurs typiques) et ont déclaré un salaire horaire de seulement 11,58 \$ (contre 18,89 \$) et un revenu annuel de 10 900 \$ (contre 40 900 \$)⁴.

Les travailleurs atypiques étaient également plus susceptibles d'être en chômage pendant l'année, en particulier les travailleurs temporaires à plein temps (41 % en 2001). Ils étaient également moins susceptibles de recevoir des prestations d'assurance-emploi (a.-e.), sauf les travailleurs temporaires à plein temps, dont la moitié ont touché ces prestations.

Pour ce qui est du revenu familial moyen, les travailleurs à leur compte étaient les plus mal en point (52 500 \$ en 2001); ce sont eux aussi qui ont la fréquence la plus élevée de faible revenu (15 %)⁵. Les employeurs ont déclaré le revenu familial moyen le

Tableau 1 : Classification des travailleurs de 16 à 69 ans par emploi principal



Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2001

plus élevé (près de 77 000 \$), suivis par les travailleurs typiques (un peu plus de 64 000 \$). Seulement 3 % des travailleurs typiques vivaient dans des familles à bas revenu, ce qui était le cas par ailleurs de 8 % des familles d'employeurs⁶.

La persistance du travail atypique

La durée ou la persistance du travail atypique suscite un intérêt particulier. Bien que certains préfèrent un emploi temporaire ou à temps partiel pour une période prolongée, ou choisissent le travail indépendant, d'autres considèrent ces emplois comme un simple tremplin vers un emploi permanent à plein temps. Malheureusement, certaines personnes se retrouvent involontairement dans une forme ou l'autre d'emploi atypique pendant des années.

Il semble qu'une fois engagés dans l'emploi atypique, la majorité des travailleurs continuent d'occuper de tels emplois pour une période prolongée. En effet, plus

de la moitié (54 %) des 5,0 millions de personnes qui occupaient un emploi atypique en 1999 sont restées dans ce genre d'emploi pendant les deux années suivantes. Une autre proportion de 9 % étaient des travailleurs atypiques en 1999 et 2001, mais non pendant l'année intermédiaire (tableau 3).

En revanche, seulement 17 % des personnes occupant un emploi atypique en 1999 avaient obtenu un emploi typique l'année suivante, tandis que 12 % ne travaillaient pas du tout. Toutefois, en 2001, près d'un travailleur atypique sur quatre deux ans auparavant avait obtenu un emploi typique (23 %), tandis que 14 % ne travaillaient pas. (Un aspect alternatif de la persistance est examiné plus loin dans l'article dans le contexte des caractéristiques personnelles et d'emploi des travailleurs atypiques.)

Source des données et définitions

L'**Enquête sur la dynamique du travail et du revenu** (EDTR), une enquête longitudinale menée depuis 1993, comprend des questions sur les caractéristiques de la participation au marché du travail au fil du temps. L'EDTR suit un groupe d'individus sur une période de six ans et recueille des données détaillées sur six emplois occupés au plus chaque année. L'enquête donne aussi des renseignements détaillés sur la structure familiale, le revenu personnel et familial, la scolarité, l'invalidité et le statut en matière d'immigration, ainsi que tout un éventail de caractéristiques socio-économiques. (L'emploi atypique persistant ne peut être mesuré avec des instantanés statiques comme ceux de l'Enquête mensuelle sur la population active.)

La présente étude est basée sur les données de l'EDTR de 1999 à 2001 pour deux raisons : premièrement, avant 1999, on ne recueillait pas de données pour savoir si les emplois étaient temporaires ou permanents¹. Deuxièmement, cette période double la taille de l'échantillon, les années de chevauchement des deux groupes étant retenues, à savoir de 1996 à 2001 et de 1999 à 2002.

L'EDTR fournit des données sur le marché du travail pour tous les individus âgés de 16 à 69 ans. L'échantillon de 2001 utilisé pour l'analyse transversale du présent article porte sur tous les individus de ce groupe d'âge. L'échantillon pour l'analyse longitudinale est limité toutefois à ceux âgés de 16 à 67 ans en 1999 (18 à 69 ans en 2001) qui ont répondu à l'enquête dans les trois années.

Emploi atypique : toute forme de travail indépendant (avec ou sans aide rémunérée), d'emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) et d'emploi temporaire.

Travailleur atypique : travailleur dont l'emploi principal au cours de l'année a été atypique. L'emploi principal est celui qui a nécessité le plus d'heures de travail dans l'année.

Dans la littérature sur le sujet, les travailleurs indépendants avec aide rémunérée sont souvent exclus de la définition des travailleurs atypiques. La présente étude porte sur tous les travailleurs indépendants pour faire ressortir le contraste

avec la notion traditionnelle du travail type, c'est-à-dire employés permanents à plein temps. Le travail atypique a aussi été défini de façons diverses : par exemple, certains chercheurs excluent les personnes qui travaillent à temps partiel volontairement, les professionnels indépendants (avocats, médecins, par exemple) ou ceux qui ont un horaire atypique (poste par roulement, poste de nuit ou poste de travail sur appel). Il n'y a pas de définition unique de l'emploi typique par opposition à l'emploi atypique. Dans une étude récente, on trouve la définition large ci-après du travailleur typique : travailleur qui a un seul employeur, qui travaille toute l'année, à plein temps dans les locaux de l'employeur, bénéficie d'avantages sociaux importants prévus par la loi et pense conserver son emploi indéfiniment (Vosko et coll. 2003). Tous les autres travailleurs sont atypiques. D'autres définitions ont inclus d'autres groupes, comme les personnes qui occupent plusieurs emplois (Krahn 1995) et les travailleurs par poste (Sunter 1993).

Travailleur atypique persistant : travailleur dont l'emploi principal a été atypique pendant les trois années². Cet article examine deux aspects des taux de persistance : la proportion des travailleurs atypiques en 1999 qui sont restés dans des emplois atypiques les deux années suivantes, et ceux qui occupaient ce genre d'emploi tout au long de la période 1999-2001 en tant que proportion des travailleurs atypiques à n'importe quel moment de la période.

Travailleur à son propre compte : travailleur indépendant sans aide rémunérée.

Employeur : travailleur indépendant avec aide rémunérée.

Emploi temporaire : travail saisonnier, emploi temporaire non saisonnier, emploi contractuel ou d'une période déterminée, emploi occasionnel, et travail obtenu par l'intermédiaire d'une agence d'aide temporaire.

Ratio du nombre des bénéficiaires de l'assurance-emploi sur celui des chômeurs : pourcentage de chômeurs qui ont reçu de l'assurance-emploi pendant l'année.

Une passerelle vers l'emploi typique

L'emploi atypique est souvent une façon d'intégrer la main-d'œuvre. Quelque 60 % des personnes qui n'avaient pas d'emploi en 1999 mais qui en avaient obtenu un en 2000 ou en 2001 avaient d'abord trouvé un emploi atypique (tableau 4). Plus précisément, sur les 1,2 million de Canadiens qui avaient un emploi en 2000 et qui n'en avaient pas en 1999, quelque 57 % ont trouvé un emploi atypique. De même, en 2001, 69 % des 391 000 travailleurs qui n'avaient pas eu d'emploi pendant les deux années précédentes occupaient un emploi atypique.

En revanche, la fréquence globale de l'emploi atypique à tout moment (38 % en moyenne en 2001) a tendance à être beaucoup plus basse que pour les personnes qui étaient sans emploi avant d'obtenir un emploi atypique. Ce constat donne à penser que, si la plupart des Canadiens actifs sont des travailleurs typiques, la majorité des nouveaux venus sur le marché du travail ou de ceux qui y reviennent après une période sans emploi sont au départ des travailleurs atypiques.

Le travail atypique est, pour plusieurs raisons, une façon courante d'intégrer le marché du travail. Les employeurs peuvent offrir au départ un emploi temporaire ou à temps partiel pour trier et recruter de

Tableau 2 : Aspects économiques du travail atypique

	Emplois typiques	Emplois atypiques					
		Total	Travailleurs indépendants		Temporaires		Permanents à temps partiel
			À leur propre compte	Employeur	À temps plein	À temps partiel	
Travail et rémunération							
Heures de travail annuelles moyennes	1 961	1 410	1 922	2 540	1 372	782	906
Rémunération horaire moyenne	18,89	13,17	16,99	19,26	13,65	11,58	13,20
Rémunération annuelle moyenne	40 900	22 100	24 400	55 600	19 100	10 900	15 100
Chômage							
Taux de chômage	10	17	F	F	41	21	12
Ratio bénéficiaires d'a.-e./chômeurs (%)	41	34	F	F	49	16	14
Revenu familial							
Revenu familial moyen (\$)	64 000	60 100	52 500	76 800	56 600	63 800	60 600
En dessous du seuil de faible revenu (%)	3	11	15	8	9	10	9

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2001

nouveaux employés, à qui ils peuvent offrir éventuellement un emploi typique. Du point de vue d'un jeune travailleur, le travail temporaire est peut-être ce qu'il y a de plus facile à trouver, surtout si c'est un premier emploi. Les heures à temps partiel sont une solution de compromis pour de nombreux étudiants qui cherchent à concilier les études et le travail. Le travail à temps partiel est aussi fréquent chez les femmes qui réintègrent le marché du travail et désirent gagner un certain revenu tout en se ménageant du temps pour s'acquitter de leurs responsabilités familiales.

Les travailleurs atypiques

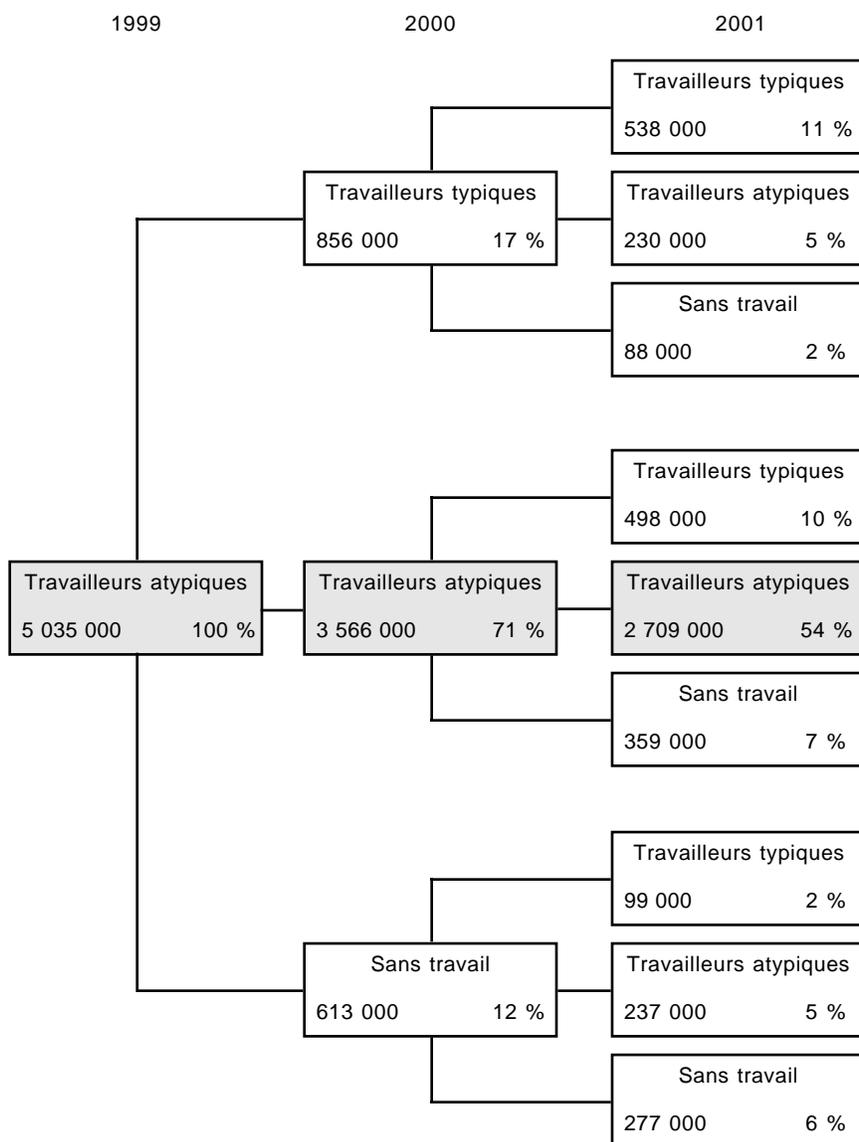
Les travailleurs atypiques étaient généralement soit jeunes, soit âgés par rapport aux travailleurs typiques. En 2001, 27 % des travailleurs atypiques étaient âgés de 16 à 24 ans, tandis que 15 % avaient de 55 à 69 ans; les pourcentages correspondants pour les travailleurs typiques étaient de 10 % et 9 %. Parmi les jeunes travailleurs, le travail atypique peut être préféré par ceux qui poursuivent encore leurs études ou être considéré comme une situation temporaire par ceux qui ont peu ou pas d'expérience sur le marché du travail. En

revanche, des travailleurs âgés peuvent choisir un emploi à temps partiel ou temporaire, ou un travail indépendant comme tremplin d'un emploi permanent à plein temps vers la retraite.

Il y avait généralement chez les femmes plus de travailleuses atypiques que de travailleuses typiques : 53 % contre 43 % (tableau 5). Du point de vue des étapes de la vie, 64 % des travailleurs typiques, contre 44 % des travailleurs atypiques, étaient âgés de 25 à 54 ans sans enfant d'âge préscolaire. Les écarts les plus remarquables ont été constatés chez les étudiants à plein temps, qui représentaient 5 % des travailleurs typiques et 24 % des atypiques, et chez les hommes de 25 à 54 ans sans enfant d'âge préscolaire (35 % et 20 %, respectivement). Par contre, les femmes sans enfants d'âge préscolaire ne représentaient qu'une proportion légèrement plus élevée de la main-d'œuvre typique par rapport à la main-d'œuvre atypique (29 %, contre 24 %).

Pour ce qui est du niveau de scolarité, les travailleurs atypiques ont tendance à ne pas avoir de diplôme d'études secondaires (20 % contre 13 %) ou n'ont généralement pas terminé leurs études postsecondaires (20 % contre 14 %). Cette situation tient en partie

Tableau 3 : Transitions des travailleurs atypiques sur le marché du travail en 1999*



Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1999-2001
 * Personnes âgées de 16 à 67 ans en 1999.

au fait que, dans ces groupes, beaucoup fréquentent encore l'école et que les étudiants qui travaillent le font généralement à temps partiel ou à titre temporaire. En revanche, plus de la moitié (56 %) des travailleurs typiques avaient un certificat ou un diplôme d'études collégiales ou un diplôme d'université, contre 45 % des travailleurs atypiques.

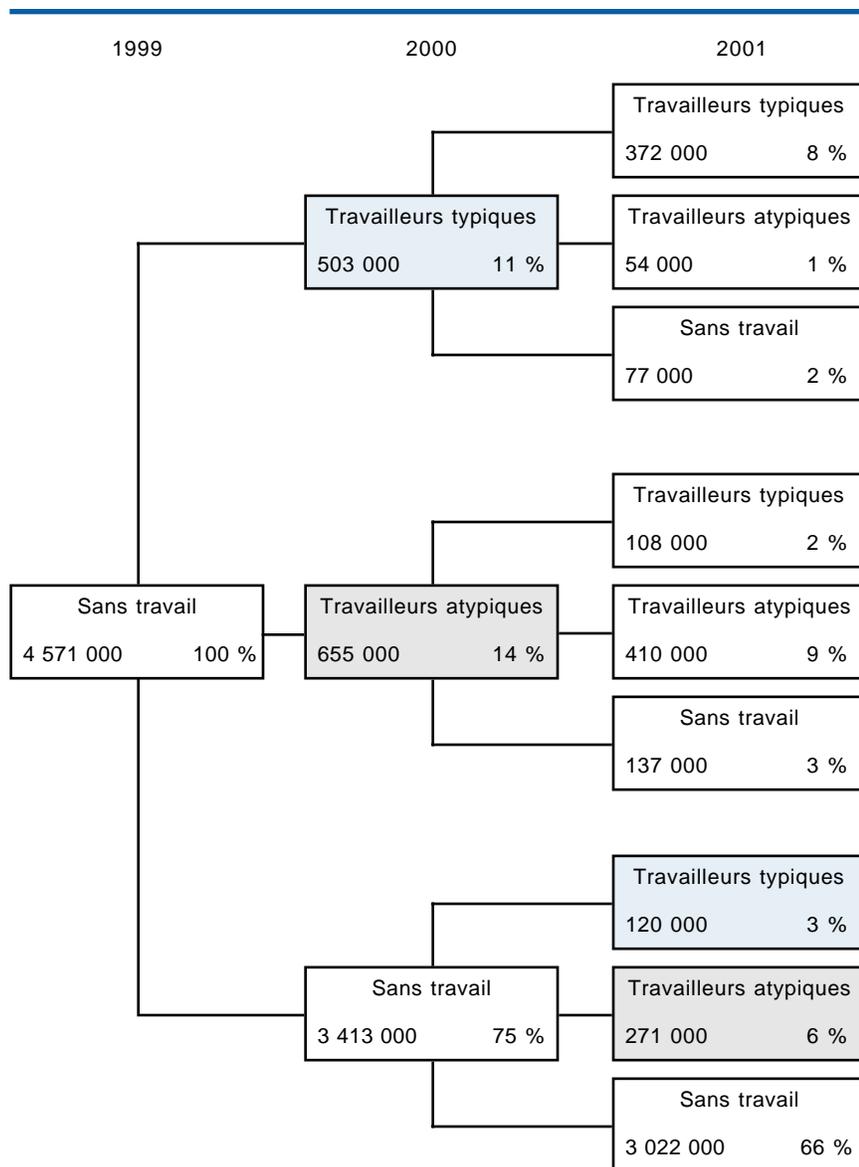
Le lieu de résidence avait peu d'effet sur la répartition des emplois typiques et atypiques. Il y avait toutefois certains écarts selon la taille du lieu de résidence des travailleurs. Il y avait une plus forte proportion d'emplois atypiques dans les zones rurales et les petites zones urbaines (moins de 30 000 habitants); le contraire a été constaté dans les zones urbaines d'au moins 100 000 habitants.

On peut avoir une perspective différente de la fréquence des formes d'emploi atypiques à partir des taux d'incidence (tableau 5). Si 38 % des travailleurs actifs de 16 à 69 ans occupaient un emploi atypique en 2001, ce taux varie beaucoup dans certains sous-groupes spécifiques : entre 28 % chez les 25-34 ans et 62 % chez les 16-24 ans, dont bon nombre étaient vraisemblablement des étudiants. En effet, la fréquence du travail atypique chez les étudiants à plein temps qui travaillaient était très élevée (76 %). Par contre, la fréquence du travail atypique chez les femmes de 25 à 54 ans ayant des enfants d'âge préscolaire n'était que faiblement plus élevée que la moyenne nationale (42 %, contre 38 %).

Les taux d'emploi atypique étaient relativement plus élevés chez les travailleurs âgés, soit 53 % chez les femmes de 55 à 69 ans et 47 % chez les hommes du même groupe d'âge, ce qui donne à penser encore une fois que beaucoup de travailleurs âgés choisissent peut-être le travail atypique parce qu'ils souhaitent prendre une retraite partielle après une carrière permanente à plein temps.

La fréquence du travail à temps partiel, temporaire ou indépendant était la plus élevée dans les provinces atlantiques (43 %) et la moins élevée en Ontario (36 %). Cette

Tableau 4 : Personnes sans emploi en 1999* : transitions sur le marché du travail



Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1999-2001

* Personnes âgées de 16 à 67 ans en 1999.

Nota : Les figures en gris représentent le passage d'une situation d'absence de travail à une situation de travail atypique; les figures en bleu représentent le passage d'une situation d'absence de travail à une situation de travail typique.

fréquence était aussi particulièrement élevée dans les zones rurales : près de la moitié des travailleurs, dont beaucoup sont probablement des travailleurs indépendants dans l'agriculture ou un autre secteur primaire.

Profil d'emploi des travailleurs atypiques

La plus grande disparité dans la répartition des travailleurs typiques et atypiques par branche d'activité a été constatée dans le secteur manufacturier, qui compte 20 % des premiers, mais seulement 6 % des seconds en 2001 (tableau 6). Par contre, les travailleurs atypiques sont généralement un peu plus nombreux dans les industries primaires, les services d'hébergement et de restauration, la construction ou le commerce; 42 % travaillaient dans l'une de ces branches, contre 28 % des travailleurs typiques. Il y a une forte composante saisonnière dans bon nombre de ces branches, de sorte que les travailleurs sont embauchés pour une période temporaire (par exemple, dans l'agriculture et la construction, du printemps à l'automne, et dans le commerce de détail, pendant la période de Noël). D'autres, comme la restauration et, encore une fois, le commerce de détail, se caractérisent par une fluctuation de la demande d'employés tout au long de la journée ou de la semaine, ce pour quoi le personnel à temps partiel est la solution.

Bien que la majorité des travailleurs typiques (63 %) aussi bien qu'atypiques (52 %) (travailleurs indépendants exclus) se trouvent dans des entreprises d'au moins 100 employés, seulement un travailleur typique sur cinq se trouve dans une entreprise de moins de 20 employés, contre un tiers des travailleurs atypiques. Ces derniers ont aussi moins tendance à être syndiqués (26 %, contre 35 %).

Trois travailleurs typiques sur quatre avaient un horaire journalier régulier, contre seulement la moitié

Tableau 5 : Portrait démographique des travailleurs typiques et atypiques

	Travailleurs typiques	Travailleurs atypiques	Incidence du travail atypique
		%	
Ensemble des personnes âgées de 16 à 69 ans	100	100	38
Âge			
16 à 24 ans	10	27	62
25 à 34 ans	26	17	28
35 à 44 ans	30	22	31
45 à 54 ans	25	20	33
55 à 69 ans	9	15	49
Sexe			
Hommes	57	47	34
Femmes	43	53	43
Étape de vie			
Étudiants à temps plein, tous âges confondus	5	24	76
Jeunes de 16 à 24 ans, non compris les étudiants à temps plein	7	6	35
Hommes de 25 à 54 ans, avec enfants d'âge préscolaire	9	5	24
Hommes de 25 à 54 ans, sans enfants d'âge préscolaire	35	20	26
Hommes de 55 à 69 ans	6	8	47
Femmes de 25 à 54 ans, avec enfants d'âge préscolaire	5	6	42
Femmes de 25 à 54 ans, sans enfants d'âge préscolaire	29	24	33
Femmes 55 à 69 ans	4	6	53
Scolarité			
Sans diplôme d'études secondaires	13	20	50
Diplôme d'études secondaires	18	14	33
Études postsecondaires partielles	14	20	47
Certificat ou diplôme collégial	37	29	33
Diplôme d'université	19	16	35
Lieu de résidence			
Provinces de l'Atlantique	7	8	43
Québec	24	23	37
Ontario	40	37	36
Prairies	17	18	40
Colombie-Britannique	12	13	40
Taille du lieu de résidence			
Rural	9	14	49
Urbain			
Moins de 30 000 habitants	11	14	44
30 000 à 99 999 habitants	11	11	38
100 000 à 499 999 habitants	17	15	36
500 000 habitants et plus	52	45	35

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2001

des travailleurs atypiques. Près de quatre travailleurs sur dix dans le dernier groupe travaillaient par roulement ou par poste fractionné, ou encore sur appel ou de façon irrégulière.

La fréquence de l'emploi atypique varie beaucoup selon les branches d'activité. Au moins la moitié des travailleurs du secteur primaire et des services publics, des services d'hébergement et de restauration, de la construction, des services aux entreprises, des services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien occupaient un emploi atypique en 2001. À titre de comparaison, seulement 15 % des emplois du secteur manufacturier et 25 % dans l'administration publique étaient atypiques.

Les emplois atypiques sont plus courants dans les petites entreprises (de moins de 20 employés) que dans les grandes. Ils étaient aussi plus courants chez les travailleurs non syndiqués et ceux ne travaillant pas un horaire journalier régulier.

La persistance du travail atypique tient aux facteurs démographiques...

Parmi les personnes ayant occupé un emploi atypique pendant au moins un an pendant la période de 1999 à 2001, 38 % étaient des travailleurs atypiques pendant les trois années (tableau 7)⁷. Toutefois, la persistance varie selon l'âge, le sexe et l'étape de vie. Par exemple, parmi les 45-69 ans, la moitié ont déclaré avoir eu un emploi atypique pendant les trois années, contre 25 % des 25-34 ans. En revanche, la persistance du travail atypique était relativement faible chez les jeunes qui ne fréquentaient pas l'école à plein temps (seulement

Tableau 6 : Profil d'emploi des travailleurs typiques et atypiques

	Travailleurs typiques	Travailleurs atypiques	Incidence du travail atypique
		%	
Ensemble des personnes âgées de 16 à 69 ans	100	100	38
Principal secteur d'emploi			
Secteur primaire* et services publics	4	8	57
Construction	5	8	50
Fabrication	20	6	15
Commerce de gros et de détail	14	17	42
Transport et entreposage	5	4	32
Finance, assurances, immobilier et location	6	4	31
Professionnels, scientifiques et techniques	6	7	43
Services aux entreprises, bâtiments et autres services de soutien	3	5	50
Services d'enseignement	7	7	37
Soins de santé et assistance sociale	10	11	40
Information, culture, arts, spectacles et loisirs	4	6	46
Hébergement et restauration	5	9	51
Autres services	4	5	47
Administration publique	7	4	25
Taille d'entreprise**			
Moins de 20 employés	19	32	38
20 à 99 employés	18	16	24
100 à 499 employés	15	12	23
500 employés et plus	48	40	23
Adhérents syndicaux**			
Oui	35	26	22
Non	65	74	31
Horaire de travail**			
Horaire normal de jour	74	51	21
Horaire normal de nuit	6	12	41
Roulement, poste fractionné, sur appel ou horaire irrégulier	20	38	43

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2001

* Y compris l'agriculture, la foresterie, les pêches et l'extraction minière.

** Employés seulement.

14 %), ce qui montre que ce type de travail est généralement une étape temporaire précédant l'emploi permanent à plein temps.

Le niveau de scolarité ne semble pas être un facteur important ayant un effet sur la persistance, bien que les travailleurs atypiques diplômés d'université aient un peu plus

tendance à occuper un tel emploi pendant toute la période de trois ans.

... et au genre d'emploi atypique

Une autre facette de la persistance apparaît si l'on compare la situation d'emploi d'un travailleur atypique

en 1999 avec sa situation en 2001, peu importe ce qu'il a fait sur le marché du travail en 2000 (tableau 8)⁸. Dans l'ensemble, près de la moitié (47 %) des travailleurs atypiques en 1999 faisaient le même genre de travail atypique deux ans plus tard, mais le pourcentage variait selon le genre de travail atypique.

Une forte proportion des travailleurs indépendants en 1999 faisaient le même genre de travail deux ans plus tard (68 % des travailleurs à leur compte et 76 % des employeurs)⁹. Le reste des individus étaient presque aussi susceptibles de trouver un autre genre d'emploi atypique qu'un emploi typique ou pas de travail du tout.

Par ailleurs, les travailleurs temporaires à temps partiel étaient les moins susceptibles de persister dans le même type d'emploi (seulement 18 %). Dans la plupart des cas, ces personnes sont passées à une autre forme d'emploi atypique (36 %) ou à un emploi typique (26 %). Néanmoins, ceux qui occupaient un emploi temporaire à temps partiel en 1999 n'avaient souvent pas d'emploi en 2001 (19 %).

Les travailleurs temporaires à temps plein en 1999 étaient les plus nombreux à avoir trouvé un emploi typique vers 2001 (39 %), suivis des travailleurs permanents à temps partiel (28 %). Néanmoins, près de quatre de ces employés sur dix avaient conservé le même genre d'emploi atypique.

La persistance relativement faible du travail temporaire à la fois à plein temps et à temps partiel n'est pas étonnante. Comme le travail temporaire est par définition d'une durée limitée, beaucoup de titulaires de postes passent à un autre emploi dès qu'ils quittent le

Tableau 7 : Persistance du travail atypique selon certaines caractéristiques démographiques

	Travail atypique	
	Une année ou deux sur trois	Les trois années
	%	
Ensemble des personnes âgées de 16 à 69 ans	62	38
Âge		
16 à 24 ans	72	28
25 à 34 ans	75	25
35 à 44 ans	58	42
45 à 54 ans	52	48
55 à 69 ans	52	48
Sexe		
Hommes	60	40
Femmes	64	36
Étape de vie		
Étudiants à temps plein, tous âges confondus	66	34
Jeunes de 16 à 24 ans, non compris les étudiants à temps plein	86	14
Hommes de 25 à 54 ans, avec enfants d'âge préscolaire	56	44
Hommes de 25 à 54 ans, sans enfants d'âge préscolaire	55	45
Hommes de 55 à 69 ans	49	51
Femmes de 25 à 54 ans, avec enfants d'âge préscolaire	66	34
Femmes de 25 à 54 ans, sans enfants d'âge préscolaire	62	38
Femmes de 55 à 69 ans	56	44
Scolarité		
Sans diplôme d'études secondaires	63	37
Diplôme d'études secondaires	60	40
Études postsecondaires partielles	64	36
Certificat ou diplôme collégial	62	38
Diplôme d'université	57	43

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1999-2001

un âge relativement jeune, bien que certains travailleurs âgés optent pour ce genre de travail lorsqu'ils sont partiellement à la retraite.

Résumé

L'emploi atypique est assez courant au Canada puisque près de deux travailleurs sur cinq âgés de 16 à 69 ans sont dans une telle situation. Le travail atypique suscite des préoccupations parce que ces travailleurs ont généralement un revenu moins élevé et ont plus tendance à vivre dans une famille à faible revenu. Ils risquent aussi plus de devenir chômeurs et bénéficient de moins d'avantages offerts par l'employeur ou par le gouvernement.

Ces préoccupations sont d'autant plus vives que l'emploi atypique est persistant chez les personnes qui sont dans cette situation. Par exemple, sur les cinq millions de Canadiens qui faisaient un travail atypique en 1999, la moitié sont restés dans cette situation tout au long des deux années suivantes. Les travailleurs âgés (45-69 ans) sont particulièrement vulnérables.

précédent. Souvent, ce nouvel emploi est à plein temps et permanent. Le travail permanent à temps partiel tend à être généralement de plus longue durée, mais dans le cas où il est volontaire et lié à une étape particulière de la vie, c'est-à-dire lorsqu'une personne fait des études ou s'occupe de petits enfants. Il peut aussi s'agir d'une forme d'emploi transitoire pour un travailleur âgé qui approche de la retraite. Enfin, le travail indépendant est celui qui peut durer le plus longtemps en moyenne parce qu'il s'agit souvent d'un choix volontaire de carrière à long terme, choix fait à

Tableau 8 : La situation d'emploi des travailleurs atypiques deux ans plus tard*

	Genre de travail en 2001			
	Atypique			Pas de travail du tout
	Même genre	Différent	Typique	
Genre de travail atypique en 1999	%			
Ensemble des travailleurs atypiques	47	16	23	14
Travailleurs indépendants à leur compte	68	10	10	12
Travailleurs indépendants employeurs	76	8	7	9
Travailleurs temporaires à plein temps	31	13	39	17
Travailleurs temporaires à temps partiel	18	36	26	19
Travailleurs permanents à temps partiel	38	20	28	14

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1999-2001
* Personnes âgées de 18 à 69 ans en 2001.

Les conséquences négatives possibles du travail atypique sont atténuées par le fait que beaucoup choisissent volontairement le travail indépendant ou un emploi temporaire ou à temps partiel. En outre, le travail atypique est souvent un tremplin vers l'emploi typique. Par exemple, 60 % des personnes sans emploi en 1999 qui ont obtenu un emploi en 2000 ou 2001 avaient d'abord trouvé un emploi atypique. Enfin, étant donné son caractère temporaire chez les jeunes, le travail atypique est généralement pour ce groupe un tremplin vers l'emploi permanent à plein temps.

Perspective

■ Notes

- 1 La permanence d'emploi est déterminée par les deux questions suivantes de l'EDTR : (a) Cet emploi est-il permanent ou y a-t-il une caractéristique quelconque qui fait qu'il ne l'est pas? S'il n'est pas permanent, le répondant est prié de répondre à la question (b) : Qu'est-ce qui fait que cet emploi ne soit pas permanent? Les choix de réponse sont les suivants : emploi saisonnier, emploi temporaire pour une période déterminée ou contractuelle (non saisonnier), emploi occasionnel, travail effectué pour le compte d'une agence d'aide temporaire, autre (préciser).
- 2 Certains individus exclus qui semblent avoir fait du travail atypique pendant moins de trois ans auraient été comptés comme des travailleurs atypiques si les données sur leur emploi avant 1999 ou après 2001 avaient été disponibles.
- 3 Presque tous les travailleurs atypiques n'avaient occupé que des emplois atypiques cette année-là.
- 4 L'écart du salaire horaire et du revenu annuel entre les divers groupes de travailleurs atypiques, et entre les travailleurs typiques et atypiques en général, traduit diverses caractéristiques des emplois et des travailleurs appartenant à ces groupes (p. ex., des répartitions variées selon l'âge, la scolarité et la profession).
- 5 La situation de faible revenu est fondée sur les seuils de faible revenu (SFR) après impôt de Statistique Canada : le seuil de revenu auquel une famille dépenserait généralement 20 points de pourcentage de plus de son revenu que la famille moyenne pour les nécessités (alimentation, logement et habillement). Les SFR varient selon la taille de la famille et de la collectivité.
- 6 La plus forte fréquence de faible revenu parmi les employeurs par rapport aux travailleurs typiques indique que l'inégalité des revenus est plus prononcée dans le premier groupe.
- 7 Cette notion de persistance est différente de celle dont il a été question plus tôt. Selon la notion antérieure, 54 % des Canadiens qui étaient des travailleurs atypiques en 1999 (le dénominateur utilisé dans ces calculs) étaient restés dans cette situation pendant les deux autres années. Dans la présente partie, le dénominateur est le nombre de travailleurs ayant eu un emploi atypique à un moment donné dans la période de 1999 à 2001 : par exemple, le taux global de persistance selon cette méthode (38 %) a été calculé comme il suit : nombre de travailleurs atypiques pendant la totalité des trois années, divisé par le nombre total qui étaient travailleurs atypiques pendant une, deux ou les trois années.
- 8 L'année intermédiaire (2000) est laissée de côté parce que la présentation des résultats serait compliquée si elle était incluse.
- 9 Le travail indépendant était plus courant chez les travailleurs atypiques masculins que féminins (48 %, contre 26 %) et à peu près inexistant chez les jeunes.

■ Documents consultés

KRAHN, Harvey. « Accroissement des régimes de travail atypiques », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, hiver 1995, vol. 7, n° 4, p. 39 à 47.

SUNTER, Deborah. « Le travail par postes », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 1993, vol. 5, n° 1, p. 17 à 26.

VOSKO, F. Leah, Nancy ZUKEWICH et Cynthia CRANFORD. « Le travail précaire : une nouvelle typologie de l'emploi », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, édition en ligne d'octobre 2003, vol. 4, n° 10.

Utilisation du REER avant la retraite

Philip Giles et Karen Maser

Le gouvernement du Canada, à l'instar de ceux de nombreux autres pays, offre une mesure incitative pour encourager l'épargne-retraite personnelle. La plupart des Canadiens sont au courant des avantages des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), soit tant de l'avantage fiscal immédiat que du rendement composé du capital exonéré d'impôts. Toutefois, tous ne sont pas en mesure d'utiliser ce mode d'épargne et, par ailleurs, l'argent épargné n'est pas toujours utilisé comme source de revenu à la retraite. Malgré les conséquences des retraits de fonds d'un REER (l'épargne est réduite et l'impôt sur les montants retirés est exigible), de nombreuses personnes font de tels retraits. Dans le présent article, on se sert de deux sources différentes pour examiner les retraits prématurés des REER¹ entre 1993 et 2001 et déterminer si les événements majeurs de la vie comme la séparation, la mort du conjoint ou la perte d'un emploi influent sur ce comportement (voir *Sources des données et définitions*).

Les REER constituent une composante essentielle du système de revenu de retraite du Canada, particulièrement pour les personnes auxquelles le revenu provenant des programmes de revenu de retraite parrainés par les administrations publiques ne permettra peut-être pas à lui seul de maintenir leur niveau de vie (voir *Le système de revenu de retraite du Canada*). Comprendre qui utilise les REER et qui a besoin ou choisit de retirer des fonds d'un REER peut aider à discerner les personnes qui ne sont peut-être pas financièrement préparées à la retraite.

Plusieurs personnes retirent des fonds d'un REER

Près des deux tiers des déclarants âgés de 20 à 59 ans à la fin de 1992 ont cotisé à un REER au moins une fois entre 1993 et 2001. Toutefois, au cours de la même

période, plus du quart des déclarants ont effectué au moins un retrait (tableau 1). Lorsqu'on calcule ceux qui font des retraits en pourcentage de ceux dont on sait qu'ils ont investi dans un REER (parce qu'ils ont versé une cotisation ou effectué un retrait au cours de cette période), le taux correspondant aux personnes retirant des fonds grimpe à 39 %².

Le revenu est décidément un facteur qui entre en cause. Tout juste 9 % des déclarants dans le décile de revenu inférieur ont retiré des fonds de leur REER au cours de la période. Ce taux passait à un peu plus de 30 % pour chacun des déciles s'échelonnant du 6^e au 9^e décile de revenu. Il n'est pas étonnant de constater que les personnes à faible revenu sont également beaucoup moins susceptibles de cotiser à un REER. En pourcentage des personnes dont on sait qu'elles ont un REER, les trois quarts des personnes dans le décile inférieur et plus de la moitié de celles dans le deuxième décile de revenu ont retiré de l'argent de leur REER.

Tableau 1 : Déclarants cotisant à un REER ou y retirant des fonds au cours d'au moins une année

Décile de revenu	Cotisants	Déclarants	Personnes retirant des fonds
			Détenteurs d'un REER*
			%
Total	64,7	26,4	38,9
Inférieur	4,3	9,0	75,7
Deuxième	14,8	12,1	56,5
Troisième	26,7	15,5	48,5
Quatrième	44,1	21,6	44,3
Cinquième	60,8	27,8	43,2
Sixième	71,8	31,6	42,3
Septième	79,7	34,2	41,6
Huitième	85,7	33,8	38,6
Neuvième	90,1	31,1	34,1
Supérieur	94,9	25,1	26,3

Source : Agence du revenu du Canada, fichier FE/REER, 1993 à 2001

* Ayant cotisé ou retiré des fonds de 1993 à 2001.

Les auteurs sont au service de la Division de la statistique du revenu. On peut joindre Philip Giles au (613) 951-2891, Karen Maser au (613) 951-0793 ou les deux à perspective@statcan.ca.

Sources des données et définitions

Le fichier **Facteur d'équivalence et Régimes enregistrés d'épargne-retraite (FE/REER)** a été créé par Statistique Canada à partir de renseignements fournis par l'Agence du revenu du Canada. Ce fichier de données longitudinales contient des renseignements démographiques de base sur tous les déclarants ainsi que de l'information sur leur participation à un régime de pension agréé (RPA) et à un REER (cotisations à un REER et retraits de fonds de ces derniers). Ce fichier est la seule source de données longitudinales sur l'épargne-retraite au moyen de ces deux programmes. La présente analyse porte sur les années s'échelonnant de 1993 à 2001.

L'**Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)** est une enquête-ménage longitudinale conçue pour saisir l'évolution au fil du temps du bien-être économique des personnes et des familles. On interroge les répondants chaque année au cours d'une période de six ans pour recueillir des renseignements sur leur expérience sur le marché du travail, leur revenu et leur situation familiale. La première année de référence était l'année 1993. Un deuxième panel a été créé en 1996, à mi-chemin du cycle de vie du premier panel. Lorsque le premier panel a pris fin, un troisième a été créé pour l'année de référence 1999. Ce renouvellement de panels chevauchants se poursuivra, un nouveau panel s'ajoutant tous les trois ans. Chaque panel comprend environ 15 000 ménages, qui représentent au total quelque 31 000 adultes de 16 ans et plus.

Qui est inclus?

Cette analyse met l'accent sur la population de 20 à 59 ans, soit les personnes les plus susceptibles de toucher un revenu d'emploi et donc admissibles à cotiser à un REER. Bon nombre des personnes de moins de 20 ans sont encore aux études et bon nombre de celles de plus de 59 ans sont déjà à la retraite. L'inclusion des personnes de ces âges pourrait entraîner une distorsion des données. (Selon les données de l'EDTR pour l'année 2001, seulement environ le tiers des personnes de 16 à 19 ans et 13 % de celles de plus de 59 ans ont déclaré que leur activité principale était le travail ou la recherche d'un travail.) On a augmenté encore la précision de l'échantillon en excluant toute personne touchant un revenu de pension (SV/SRG, RPC/RRQ, REER ou RPA). Une déclaration de revenus (formulaire T1) devait avoir été produite en 1993 et en 2001 mais pouvait être manquante pour certaines des années intermédiaires. En pareil cas, on supposait que le revenu et les cotisations au REER ou les retraits d'un REER étaient nuls.

Pour les tableaux couvrant toute la période, l'âge a été déterminé comme étant celui à la fin de 1992. Pour les tableaux comprenant des renseignements pour chaque année, l'âge a été déterminé comme étant celui à la fin de l'année en question.

Comme les territoires sont exclus de l'EDTR, ils ont également été exclus du fichier FE/REER.

Événements de la vie

On s'est servi des données pour les sept périodes possibles de trois ans comprises entre 1993 et 2001 (de 1993-1995 à 1999-2001). Les résultats pour les sept périodes ont ensuite été agrégés.

La population à risque a été déterminée selon la situation à la fin de la première année de la période de trois ans. Pour définir cette population, il aurait été souhaitable d'inclure le critère voulant que la personne ait de l'argent dans un compte REER, mais ce renseignement n'a pas été recueilli.

Aux fins de la présente analyse, l'événement de la vie doit avoir eu lieu au cours de la deuxième année de la période, et le retrait d'un REER doit avoir été effectué au cours de l'une des deux dernières années.

L'analyse n'a porté que sur les principaux soutiens économiques (PSE) des familles économiques à la fin de la première année et sur leur conjoint ou conjoint de fait. Les retraits d'un REER, le cas échéant, servaient à la personne, c'est-à-dire soit le PSE, soit son conjoint. D'autres analyses pourraient être effectuées pour tenir compte des retraits d'un REER faits par le PSE ou par le conjoint à la suite des événements de la vie suivants :

Séparation ou divorce

Population à risque : Personnes vivant avec leur conjoint; l'analyse a été effectuée séparément pour le PSE et pour le conjoint du PSE.

Définition de l'événement : Le couple vivait ensemble à la fin de la première année, mais cela n'était plus le cas à la fin de la deuxième année.

Décès du conjoint

Population à risque : Personnes vivant avec leur conjoint; l'analyse a été effectuée séparément pour le PSE et pour le conjoint du PSE.

Définition de l'événement : Le couple vivait ensemble à la fin de la première année, mais l'un des conjoints est décédé durant la deuxième année.

Perte d'emploi involontaire

Population à risque : Personnes occupant un emploi; l'analyse a été effectuée séparément pour le PSE (avec ou sans conjoint) et, s'il y a lieu, le conjoint du PSE.

Définition de l'événement : La personne occupait un emploi à la fin de la première année, mais a perdu son emploi involontairement (c.-à-d. n'a pas démissionné) durant la deuxième année. L'emploi perdu était l'emploi principal de la personne.

Retour aux études à temps plein

Population à risque : Personnes qui n'étaient pas des étudiants à temps plein; l'analyse a été effectuée séparément pour le PSE (avec ou sans conjoint) et, le cas échéant, pour le conjoint du PSE.

Définition de l'événement : La personne n'était pas un étudiant à temps plein durant la première année, mais l'est devenue durant la deuxième année.

Retrait d'un REER : Le retrait de fonds d'un REER dans le contexte du Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) était exclu puisqu'il s'agit d'une caractéristique du programme de REER. Le REEP permet d'effectuer des retraits d'un REER jusqu'à concurrence de 20 000 \$ pour financer la formation ou les études. Le retrait n'entraîne aucune pénalité fiscale à la condition que le montant soit remboursé dans le délai prescrit.

Achat d'une maison

Population à risque : Personnes qui n'étaient pas propriétaires de leur logement; l'analyse n'a été effectuée que pour le PSE puisque le conjoint aurait vécu le même événement de la vie.

Définition de l'événement : La résidence n'appartenait pas à l'occupant à la fin de la première année, mais elle lui appartenait à la fin de la deuxième année.

Retrait d'un REER : Le retrait de fonds d'un REER dans le contexte du Régime d'accession à la propriété (RAP) était exclu puisqu'il s'agit d'une caractéristique du programme de REER. Le RAP permet aux acheteurs d'une première maison de retirer jusqu'à 20 000 \$ de leur REER sans pénalité fiscale aux fins de l'achat d'une maison, à la condition de rembourser le montant dans leur REER selon le délai prescrit.

Naissance d'un enfant

Population à risque : Personnes vivant avec leur conjoint; l'analyse n'a porté que sur le PSE puisque le conjoint aurait vécu le même événement de la vie.

Définition de l'événement : Le couple a eu un enfant ou a adopté un enfant au cours de la deuxième année.

Création d'une entreprise

Population à risque : Aucune restriction supplémentaire n'a été imposée à cette population; l'analyse n'a porté que sur le PSE puisque, dans de nombreux cas, le conjoint aurait vécu le même événement de la vie.

Définition de l'événement : La personne est devenue un travailleur autonome au cours de la deuxième année.

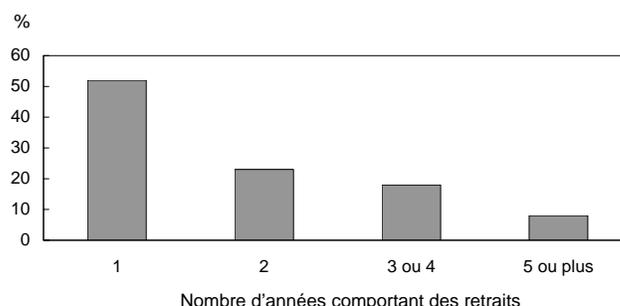
Non seulement les personnes à faible revenu sont-elles moins susceptibles ou capables d'épargner, mais elles sont beaucoup plus susceptibles de faire des retraits.

Pour de nombreuses personnes dans les déciles de revenu inférieurs, les revenus provenant de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec remplaceront amplement les gains avant la retraite (voir *Gains remplacés par la SV, le SRG et le RPC/RRQ*). Par conséquent, ces personnes n'auront peut-être pas besoin de fonds additionnels de leur REER pour maintenir leur niveau de vie. Comme il est peu probable que ce soit le cas des personnes dans les déciles de revenu supérieurs, les répercussions qu'entraîne un retrait de fonds d'un REER peuvent être plus importantes. Toutefois, bien que le pourcentage des détenteurs d'un REER qui ont fait un retrait fléchisse quelque peu au fur et à mesure que le revenu augmente, même dans le septième décile de revenu plus de 40 % des personnes ont retiré des fonds au moins une fois entre 1993 et 2001.

Nombre de personnes font plus d'un retrait

Le fichier FE/REER montre non seulement si un retrait a été effectué, mais s'il y en a eu plus d'un. En fait, près de la moitié (48 %) des personnes qui ont retiré des fonds de leur REER l'ont fait au cours de plus d'une année, tandis qu'un quart des personnes ont fait de même au cours d'au moins trois des neuf années à l'étude (graphique A). Il se peut que ces personnes aient eu des dépenses imprévues ou qu'elles

Graphique A : Près de la moitié des personnes ayant retiré des fonds d'un REER entre 1993 et 2001 l'ont fait au cours de plus d'une année.



Source : Agence du revenu du Canada, fichier FE/REER

n'aient pas considéré leur REER comme un mécanisme d'épargne à long terme, l'utilisant plutôt pour réduire leurs impôts courants ou mettre de l'argent de côté en prévision de périodes de revenu inférieur (LeBlanc, 2002). Les travailleurs autonomes, en particulier, ont souvent un revenu instable et peuvent être plus susceptibles d'utiliser leur REER pour cette raison (Palameta, 2003). Malheureusement, le fichier FE/REER ne permet pas de discerner les travailleurs autonomes ni de déterminer la raison du retrait.

L'utilisation d'un REER pour étaler le revenu est évidente : les personnes qui retirent souvent de l'argent de leur REER y versent quand même des cotisations, et

Tableau 2 : Caractéristiques des retraits et des cotisations liés au REER

	Nombre d'années de cotisation											
	Total		Aucune		Une		Deux		3 ou 4		5 ou plus	
Nombre d'années comportant des retraits	milliers	%	milliers	%	milliers	%	milliers	%	milliers	%	milliers	%
	11 414	100	4 029	35	920	8	756	7	1 329	12	4 381	38
Aucune	8 401	100	3 672	44	562	7	430	5	742	9	2 996	36
Une	1 562	100	230	15	220	14	176	11	283	18	653	42
Deux	694	100	66	10	75	11	83	12	149	21	322	46
Trois ou plus	757	100	60	8	64	8	68	9	155	21	410	54

Source : Agence du revenu du Canada, fichier FE/REER, 1993 à 2001

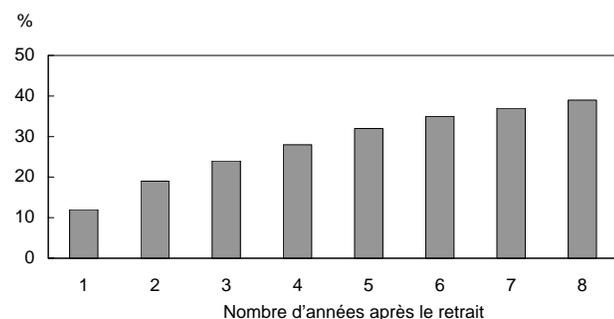
ce, plus souvent que les autres. Plus de la moitié des personnes qui ont effectué trois retraits ou plus ont cotisé au cours d'au moins cinq des neuf années à l'étude. Une proportion beaucoup plus faible (38 %) de tous les déclarants ont versé des cotisations aussi fréquemment (tableau 2).

Les montants retirés sont-ils remboursés?

Les personnes qui font des retraits fréquents cotisent-elles plus souvent pour tâcher de rembourser les montants retirés? Il est difficile de répondre à cette question puisque les raisons pour lesquelles les gens cotisent ou retirent de l'argent ne sont pas connues. Toutefois, le fichier FE/REER permet de déterminer si, au cours de la période de référence de la présente étude, les personnes ont remboursé les montants retirés au moyen de cotisations subséquentes. Toutes les cotisations et tous les retraits ont été convertis en dollars de 2001, puisque le simple remboursement du montant exact retiré ne tiendrait pas compte de ce que ce montant aurait rapporté s'il n'avait pas été retiré du REER. La personne qui rembourse les montants retirés est dans une situation différente de celle qui n'a pas effectué de retrait : cette dernière peut continuer de verser d'autres cotisations qui rapportent³.

Même si bon nombre des personnes qui retirent de l'argent d'un REER y versent des cotisations par la suite, elles peuvent mettre des années à rembourser le montant retiré. Trois ans après avoir retiré des fonds de leur REER, seulement le quart des personnes avaient

Graphique B : Même huit ans après avoir retiré des fonds de leur REER, moins de 40 % des personnes avaient remboursé le montant.

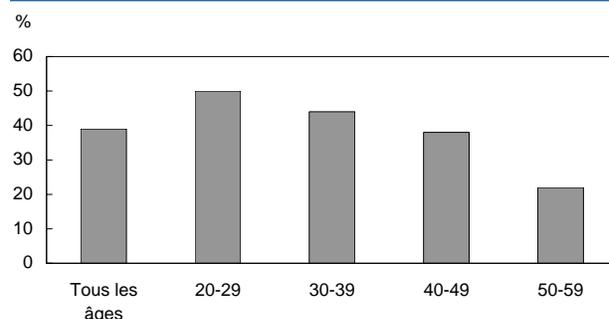


Source : Agence du revenu du Canada, fichier FE/REER

remboursé le montant retiré. Cette proportion était passée à environ un tiers après cinq ans, mais elle était encore inférieure à 40 % à la fin de la période visée par l'étude (graphique B).

Les personnes qui étaient plus âgées (de 50 à 59 ans) au moment de leur premier retrait en 1993 étaient les moins susceptibles d'avoir remboursé le montant en question huit ans plus tard (graphique C). En 2001, seulement 22 % étaient dans la même situation qu'avant le retrait effectué en 1993, sans tenir compte des autres

Graphique C : Seulement 22 % des personnes de 50 à 59 ans effectuant un retrait en 1993 avaient remboursé le montant en 2001.



Source : Agence du revenu du Canada, fichier FE/REER

cotisations qu'elles auraient pu verser et des gains qu'elles auraient pu accumuler. Dans le cas des personnes plus âgées, cela peut avoir d'importantes répercussions sur le revenu qu'elles peuvent tirer de leur REER.

Tous les groupes d'âge sont également susceptibles de retirer des fonds

Bien que les personnes plus âgées soient plus proches de la retraite, elles ne sont pas moins susceptibles de retirer de l'argent de leur REER. Environ le quart des personnes dans tous les groupes d'âge, soit de 20 à 59 ans à la fin de 1992, ont effectué un retrait entre 1993 et 2001. En fait, les personnes plus âgées retirant des fonds étaient légèrement plus susceptibles de faire de multiples retraits, même si la différence n'était pas prononcée. Près de 29 % des personnes de 50 à 59 ans qui ont retiré de l'argent ont fait au moins trois retraits, comparativement à 23 % de celles de 20 à 29 ans (tableau 3).

Tableau 3 : Retraits d'un REER selon l'âge*

	Tous les âges	Déclarants (%)			
		20-29	30-39	40-49	50-59
Retraits	26,4	26,3	27,3	25,6	23,8
Un	13,7	14,4	14,0	12,7	11,6
Deux	6,1	5,9	6,2	6,2	5,4
Trois ou plus	6,6	6,0	7,1	6,7	6,8
Retraits		Personnes retirant des fonds (%)			
Un	51,8	54,8	51,2	49,5	48,8
Deux	23,0	22,5	22,8	24,1	22,7
Trois ou plus	25,1	22,7	26,0	26,3	28,5

Source : Agence du revenu du Canada, fichier FE/REER, 1993 à 2001

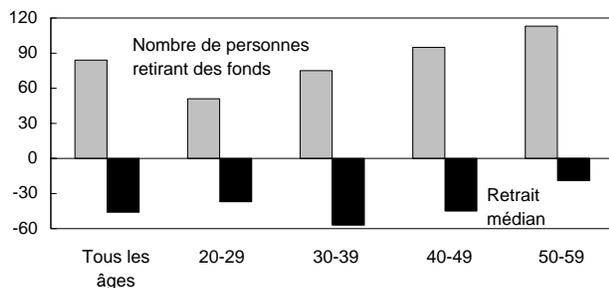
* À la fin de l'année 1992.

Forte hausse du nombre de personnes retirant des fonds au cours de la période

Même si la proportion de déclarants qui ont retiré de l'argent de leur REER en 2001 ne semble pas élevée puisqu'elle s'établit à 6,7 %, elle représente presque le double de celle de 3,8 % enregistrée en 1993. En comparaison, la proportion cotisant à un REER n'a augmenté que de 18,4 % au cours de la période (tableau 4). En 2001, un peu plus d'un million de personnes ont retiré des fonds, et 5,7 millions ont cotisé à un REER.

Graphique D : Le nombre de personnes retirant des fonds d'un REER est en hausse, alors que le retrait médian est en baisse.

Variation en %, de 1993 à 2001



Source : Agence du revenu du Canada, fichier FE/REER

Tableau 4 : Personnes retirant des fonds d'un REER ou y cotisant

	Déclarants	
	milliers	%
1993		
Ayant retiré	570	3,8
Ayant cotisé	4 509	30,4
1994		
Ayant retiré	620	4,1
Ayant cotisé	4 739	31,3
1995		
Ayant retiré	743	4,8
Ayant cotisé	5 182	33,8
1996		
Ayant retiré	805	5,2
Ayant cotisé	5 477	35,4
1997		
Ayant retiré	863	5,5
Ayant cotisé	5 623	36,0
1998		
Ayant retiré	929	5,9
Ayant cotisé	5 627	35,7
1999		
Ayant retiré	939	6,1
Ayant cotisé	5 645	36,6
2000		
Ayant retiré	1 067	6,6
Ayant cotisé	5 800	35,9
2001		
Ayant retiré	1 049	6,7
Ayant cotisé	5 657	36,0
Variation de 1993 à 2001		%
Ayant retiré	84,0	76,3
Ayant cotisé	25,5	18,4

Source : Agence du revenu du Canada, fichier FE/REER, 1993 à 2001

Si le nombre de personnes effectuant des retraits a crû, le montant médian retiré a diminué de manière significative, soit de plus de 46 %⁴. Le retrait médian en 2001 était de 1 600 \$. En comparaison, la cotisation médiane a augmenté de 11 % pour passer à 2 600 \$.

Ces tendances variaient beaucoup selon le groupe d'âge (graphique D). Le groupe des 50 à 59 ans a connu à la fois une baisse plus modeste du montant médian retiré (-19 %) et la plus forte hausse du nombre de personnes retirant des fonds de leur REER. Par conséquent, le montant total retiré par les personnes dans ce groupe d'âge a grimpé de 83 %. Cette constatation concorde avec les résultats d'une étude précédente portant sur la période de 1991 à 1994 (Frenken, 1996). Par contre, l'augmentation du montant retiré par les

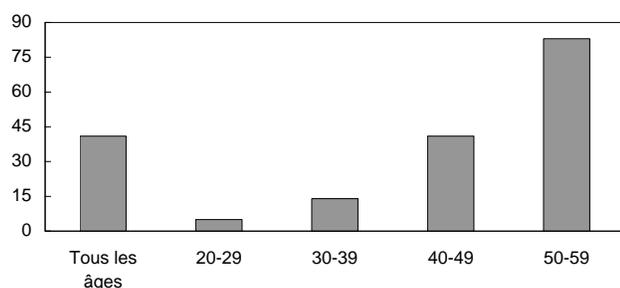
groupes plus jeunes était beaucoup plus petite (graphique E). Cela était à la fois attribuable à une progression plus modeste du nombre de personnes retirant des fonds de leur REER et à une diminution beaucoup plus importante du retrait médian. Ce phénomène était plus prononcé chez les personnes de 30 à 39 ans, dont le retrait médian a diminué de 57 %.

Les personnes plus jeunes retirent de plus petits montants

Les montants retirés expliquent un peu à quoi tiennent les différences entre les groupes d'âge. Bien que plus de personnes plus jeunes retirent des fonds de leur REER, elles ont tendance à retirer des montants beaucoup plus petits qu'au début des années 1990. Ce phénomène est frappant surtout chez les personnes de 30 à 39 ans : en 1993, seulement 8 % d'entre elles ont retiré moins de 500 \$ de leur REER, comparativement à un peu plus de 30 % en 2001 (tableau 5). On constate la même tendance, moins prononcée toutefois, chez les personnes de 20 à 29 ans. Il se peut que les groupes plus jeunes considèrent qu'il est important d'épargner pour la retraite et tâchent de réduire le plus possible les montants qu'ils retirent. Des études précédentes ont certainement démontré qu'un plus grand nombre de jeunes investissent dans un REER (Aldridge, 1997) et que, lorsque le revenu et d'autres variables sont maintenus constants, ils sont plus susceptibles que les personnes plus âgées de cotiser à un REER (Palameta, 2003). Un autre facteur qui entre en jeu pourrait être l'économie plus vigoureuse observée à la fin de la décennie, qui a peut-être réduit la nécessité de puiser dans l'épargne provenant des REER.

Graphique E : La hausse du montant total retiré du REER est beaucoup plus forte chez les personnes de 50 à 59 ans.

Variation en %, de 1993 à 2001



Source : Agence du revenu du Canada, fichier FE/REER

Tableau 5 : Retraits d'un REER selon l'âge*

	Tous les âges	20-29	30-39	40-49	50-59
% des personnes retirant des fonds					
1993					
Moins de 500 \$	8,2	16,2	8,4	6,1	4,7
500 \$ à 999 \$	9,4	17,6	10,0	6,6	6,1
1 000 \$ à 1 999 \$	19,1	26,5	21,7	16,2	13,0
2 000 \$ à 2 999 \$	14,2	14,4	16,0	12,5	13,3
3 000 \$ à 3 999 \$	10,0	8,5	10,6	10,1	10,0
4 000 \$ à 4 999 \$	7,0	5,3	7,1	7,4	7,4
5 000 \$ à 5 999 \$	7,5	3,8	6,8	8,7	9,8
6 000 \$ à 9 999 \$	10,9	5,9	10,2	12,6	14,3
10 000 \$ ou plus	13,8	2,5	9,3	19,9	21,7
1997					
Moins de 500 \$	15,5	25,3	19,7	11,5	7,4
500 \$ à 999 \$	11,2	17,4	12,7	9,1	7,3
1 000 \$ à 1 999 \$	18,8	24,2	19,5	17,3	16,3
2 000 \$ à 2 999 \$	11,8	12,4	12,1	11,4	11,4
3 000 \$ à 3 999 \$	8,2	6,6	8,0	8,9	8,8
4 000 \$ à 4 999 \$	5,9	3,7	5,5	6,2	7,7
5 000 \$ à 5 999 \$	6,4	3,3	5,6	7,6	8,4
6 000 \$ à 9 999 \$	9,7	4,2	8,3	11,6	13,4
10 000 \$ ou plus	12,4	2,5	8,6	16,5	19,8
2001					
Moins de 500 \$	22,7	31,5	30,2	18,9	11,1
500 \$ à 999 \$	13,4	20,8	15,7	11,5	8,0
1 000 \$ à 1 999 \$	17,9	21,2	18,1	17,9	15,7
2 000 \$ à 2 999 \$	9,7	10,6	8,9	10,0	10,2
3 000 \$ à 3 999 \$	6,6	5,2	5,7	7,2	8,2
4 000 \$ à 4 999 \$	6,0	3,7	5,1	6,6	7,6
5 000 \$ à 5 999 \$	4,7	2,0	4,1	4,9	6,9
6 000 \$ à 9 999 \$	8,5	3,9	6,4	9,9	12,9
10 000 \$ ou plus	10,4	1,3	5,9	13,3	19,0

Source : Agence du revenu du Canada, fichier FE/REER
* À la fin de l'année 1992.

Il n'est peut-être pas étonnant que les personnes plus âgées retirent habituellement des montants plus considérables, étant donné que la somme accumulée dans leur REER est généralement plus importante. Ce qui est frappant chez les personnes de 50 à 59 ans, ce sont les montants retirés. En 2001, près du tiers de celles qui ont retiré des fonds ont retiré au moins 6 000 \$, et ce, à un moment de leur vie où le remboursement du REER pouvait être assez difficile et, comme on l'a indiqué, peu probable. Ce groupe d'âge représentait 20 % de toutes les personnes qui ont retiré des fonds en 2001, ce qui constitue une légère hausse par rapport à 17 % en 1993. Qu'est-ce qui peut motiver pareille démarche à cette étape de la vie? L'Enquête sur la

Le système de revenu de retraite du Canada

Le programme de **Sécurité de la vieillesse (SV)** garantit un revenu minimum à toutes les personnes de 65 ans ou plus qui respectent les critères de résidence prescrits, quels que soient leurs antécédents de travail. La prestation est réduite graduellement si le revenu net dépasse un certain seuil (environ 55 300 \$ en 2001) et elle est éliminée lorsque le revenu atteint environ 90 000 \$. Des prestations additionnelles sont versées aux personnes âgées à faible revenu au moyen du Supplément de revenu garanti (SRG) et de l'Allocation. Cette dernière est versée aux conjoints ou partenaires (âgés de 60 à 64 ans) des pensionnés de la SV. Les prestations sont versées à même le Trésor du gouvernement fédéral; il n'est pas nécessaire d'avoir cotisé à ce programme.

Le **Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ)** visent à remplacer une partie des gains d'emploi. Ils couvrent presque tous les travailleurs, et la participation y est obligatoire pour ceux âgés de 18 ans ou plus. L'employeur et l'employé cotisent à ces régimes (les travailleurs autonomes versent la part des deux), ce qui assure une prestation égale à environ 25 % du salaire moyen (tel que mesuré par l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada), jusqu'à un maximum donné. Cette prestation est versée à 65 ans, mais les personnes peuvent choisir de la toucher dès 60 ans (la prestation est alors réduite) ou seulement à compter de 70 ans (la prestation est ainsi augmentée).

La SV et le SRG ainsi que le RPC et le RRQ ont été mis en place pour fournir un revenu de base aux personnes âgées. À compter de janvier 2001, une personne seule de 65 ans ou plus sans autre revenu touchait une prestation annuelle de SV/SRG d'environ 11 330 \$; si cette personne touchait également des prestations du RPC/RRQ, son revenu passait à un peu moins de 16 000 \$.

En 2001, les gains médians des personnes se dirigeant vers la retraite (âgées de 45 à 54 ans) étaient de 30 842 \$; la SV/le SRG et le RPC/RRQ auraient remplacé environ 50 % de ces gains. (Aux fins de ce calcul, on a supposé que les personnes avaient cotisé au RPC/RRQ pendant le nombre maximal d'années requises, ce qui gonfle probablement le

taux de remplacement.) Pour les couples dont au moins l'un des partenaires avait entre 45 et 54 ans, les gains médians en 2001 étaient de 64 962 \$. Ces deux programmes remplaceraient un peu plus de 40 % de ces gains.

Le pourcentage des gains requis pour permettre aux personnes de maintenir leur niveau de vie à la retraite dépend d'un certain nombre de facteurs et peut varier considérablement, selon la situation dans laquelle se trouve la personne ou le couple. Les planificateurs financiers utilisent souvent le taux de 70 % comme règle générale (DRHC, 2001), bien que celle-ci soit fort controversée. Le revenu provenant de la SV/du SRG et du RPC/RRQ constituerait pour bon nombre de personnes un taux de remplacement du revenu très inférieur à ce pourcentage. La troisième composante du système de revenu de retraite est donc d'autant plus importante :

Régimes de pension d'employeur et épargne personnelle : Les employeurs ont recours de façon courante aux régimes de pension agréés (RPA) parrainés par l'employeur pour fournir à leurs employés un revenu au moment de la retraite. Toutefois, les employeurs ne sont pas tenus d'offrir un régime, et seulement environ le tiers des employés participent à un tel régime. Les prestations varient beaucoup. Les cotisations sont versées par l'employeur et, dans le cas d'un régime contributif, par l'employé également.

Les employés qui ne participent pas à un RPA ainsi que les travailleurs autonomes doivent eux-mêmes épargner en vue de leur retraite s'ils veulent ajouter à leur revenu provenant de la SV/du SRG et du RPC/RRQ. Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) leur offrent cette possibilité. Pour encourager l'épargne, aucun impôt n'est payé sur le montant cotisé à un REER (jusqu'à un maximum établi) ou sur le rendement du placement dans ce régime. Cependant, un impôt est exigible lorsque les fonds sont retirés.

Par conséquent, les REER sont une composante primordiale du système de revenu de retraite. Retirer des fonds de ces régimes entraîne des conséquences : l'impôt est exigible immédiatement et les épargnes en vue de la retraite sont amoindries.

Prestations mensuelles et annuelles maximales provenant de la SV, du SRG et du RPC/RRQ pour les personnes de 65 ans ou plus, janvier 2001

	Mensuelles	Annuelles
		\$
RPC/RRQ – 65 ans	775	9 300
SV	431	5 176
SRG – personne seule	513	6 152
SRG – conjoint du pensionné de la SV	334	4 007
SV + SRG – personne seule, sans autre revenu		11 328
SV + SRG – couple, les deux recevant le SRG, sans autre revenu		18 367
SV + RPC/RRQ + SRG, réduites – personne seule, sans autre revenu		15 978
SV + RPC/RRQ – couple, les deux recevant le maximum du RPC/RRQ, revenu trop élevé pour le SRG, sans autre revenu		28 953

Nota : Les montants annuels de la SV et du SRG supposent que le taux mensuel en vigueur en janvier reste le même pendant toute l'année.

dynamique du travail et du revenu fournit des renseignements sur les changements dans la situation personnelle ou familiale qui pourraient amener une personne à retirer de l'argent d'un REER.

Événements de la vie liés aux retraits

Les événements majeurs de la vie ont souvent des répercussions financières, et les REER peuvent être une source d'argent au besoin. On a déterminé sept événements marquants. L'approche fondamentale consistait à examiner les personnes de 20 à 59 ans qui ont vécu l'un de ces événements, puis à déterminer la proportion de ces personnes qui ont effectué un retrait la même année ou l'année suivante. On a ensuite comparé cette proportion avec la population « à risque ». Il n'est pas possible de conclure que le retrait de fonds d'un REER était attribuable à l'événement de la vie en question, mais seulement qu'il a été effectué à peu près au même moment.

Tableau 6 : Population à risque retirant des fonds d'un REER

	Ayant fait un retrait d'un REER		Ayant retiré 10 000 \$ ou +	
	Événement Oui	Non	Événement Oui	Non
Événement de la vie	%			
Séparation ou divorce – PSE	11,9	9,9	16,0	19,1
Séparation ou divorce – conjoint du PSE	9,7	8,3	12,0	16,1
Décès du conjoint – PSE	31,2	10,0	55,2	18,8
Décès du conjoint – conjoint du PSE	28,3	8,3	81,4	15,7
Perte d'emploi involontaire – PSE	10,9	9,7	29,9	14,5
Perte d'emploi involontaire – conjoint du PSE	9,5	9,0	20,7	15,8
Retour aux études à temps plein – PSE	10,0	9,5	16,4	17,1
Retour aux études à temps plein – conjoint du PSE	10,9	8,3	8,8	16,2
Achat d'une maison – PSE	8,4	7,0	16,3	11,9
Naissance d'un enfant – PSE	12,9	9,8	8,1	19,7
Création d'une entreprise – PSE	11,5	9,1	27,8	15,6

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1993 à 2001

Nota : Le mot « conjoint » comprend le partenaire en union libre.

PSE = principal soutien économique.

L'analyse portait sur la question de savoir si l'événement de la vie était plus susceptible d'entraîner un retrait d'un REER (tableau 6) et, dans le cas où un retrait avait lieu, si ce dernier était plus susceptible d'être important (10 000 \$ ou plus).

Gains remplacés par la SV, le SRG et le RPC/RRQ*

	SV	SRG	RPC/RRQ	Revenu total de la SV/SRG et du RPC/RRQ	Revenu d'emploi remplacé par la SV/SRG et le RPC/RRQ
Gains personnels avant la retraite			\$		%
0 \$	5 176,32	6 151,80	...	11 328,12	...
5 000 \$	5 176,32	5 526,80	1 250,00	11 953,12	239
10 000 \$	5 176,32	4 901,80	2 500,00	12 578,12	126
15 000 \$	5 176,32	4 276,80	3 750,00	13 203,12	88
20 000 \$	5 176,32	3 651,80	5 000,00	13 828,12	69
25 000 \$	5 176,32	3 026,80	6 250,00	14 453,12	58
30 000 \$	5 176,32	2 401,80	7 500,00	15 078,12	50
35 000 \$	5 176,32	1 776,80	8 750,00	15 703,12	45
40 000 \$	5 176,32	1 501,80	9 300,00	15 978,12	40

* Selon les taux en vigueur le 1^{er} janvier 2001 dans le cas des personnes hors famille atteignant l'âge de 65 ans.

Nota : En ce qui concerne la SV, on suppose que les critères de résidence sont respectés; pour ce qui est du RPC/RRQ, on suppose que les cotisations ont été versées selon la période maximale requise.

Selon les résultats, il semble que certains événements de la vie soient liés à la nécessité de fonds additionnels et, dans le cas de certaines personnes, ces fonds semblent avoir été puisés dans leur REER. Il est utile d'examiner brièvement les résultats pour chacun des événements.

Décès du conjoint : Le décès du conjoint a eu l'effet le plus important sur les retraits d'un REER; les personnes qui avaient perdu leur conjoint étaient beaucoup plus susceptibles de retirer des fonds. En outre, chez les personnes qui ont effectué un retrait, celles dont le conjoint était décédé ont retiré des montants importants (10 000 \$ ou plus) plus souvent que celles dont le conjoint était encore en vie. Le décès du conjoint est un événement unique puisqu'il est généralement inattendu et, dans plusieurs cas, peut avoir lieu avant qu'on ait procédé à la planification financière nécessaire. En pareil cas, les REER peuvent être une source nécessaire ou utile de fonds.

Séparation ou divorce : Même si la proportion des personnes qui ont effectué des retraits d'un REER était plus élevée chez les personnes séparées ou divorcées, la différence par rapport aux personnes à risque était plus petite que dans le cas de la plupart des autres événements de la vie.

Perte d'emploi involontaire, création d'une entreprise : La perte d'emploi involontaire n'a pas eu d'incidence notable sur la vraisemblance d'un retrait d'un REER, tandis que la création d'une entreprise a joué un certain rôle. Toutefois, chez les personnes qui ont retiré des fonds, ces deux événements étaient plus fréquemment associés à des retraits importants.

Naissance d'un enfant : Cet événement a eu peu d'effet sur la proportion de personnes retirant des fonds d'un REER. Chose intéressante, la proportion de personnes effectuant des retraits importants à la suite de la naissance d'un enfant était considérablement plus faible que dans le cas des personnes n'ayant pas un nouveau-né. Les personnes qui ont des enfants sont généralement plus jeunes, et ce groupe d'âge est beaucoup moins susceptible de retirer de forts montants de leur REER.

Achat d'une maison : Bien que cet événement n'ait eu qu'un faible effet sur la vraisemblance d'effectuer un retrait d'un REER, les personnes qui ont retiré des fonds avaient tendance à puiser des montants plus importants. On a exclu les retraits dans le contexte du Régime d'accession à la propriété (RAP). Le RAP permet aux personnes de retirer sans pénalité fiscale jus-

qu'à 20 000 \$ aux fins de l'achat d'une maison, à la condition de rembourser le montant dans leur REER selon le délai prescrit. Toutefois, le RAP ne s'applique qu'aux acheteurs d'une première maison. Il se peut que les montants plus considérables aient été retirés par des personnes qui n'étaient pas admissibles au RAP ou qui avaient besoin d'une somme d'argent supérieure à la limite prescrite.

Retour aux études à temps plein : Cet événement a eu peu d'effet sur le comportement du principal soutien économique en matière de retraits d'un REER, sauf si le conjoint retournait aux études. Comme les prêts étudiants sont le moyen le plus souvent utilisé pour financer cette activité, il a été plus difficile d'interpréter ces résultats. L'analyse n'a pas porté sur les retraits effectués dans le contexte du Régime d'encouragement à l'éducation permanente; par ailleurs, ce programme aurait eu peu d'incidence sur l'analyse puisqu'il n'est entré en vigueur qu'en 1999.

Résumé

Bien que les REER soient couramment utilisés pour accumuler de l'épargne-retraite, de nombreuses personnes y retirent de l'argent avant la retraite. Ces personnes ne font pas nécessairement partie des groupes à faible revenu : plus de 40 % de celles se situant dans les déciles de revenu intermédiaires dont on sait qu'elles ont des REER ont effectué des retraits entre 1993 et 2001.

Environ le quart des déclarants dans tous les groupes d'âge ont fait des retraits.

La vraisemblance de rembourser le montant retiré dans le REER n'est pas élevée. Dans l'ensemble, moins de 40 % des personnes ayant retiré des fonds en 1993 avaient remboursé le montant en question en 2001. La proportion était encore plus faible dans le cas des groupes plus âgés (22 % des personnes de 50 à 59 ans).

De 1993 à 2001, le nombre de personnes effectuant des retraits a considérablement augmenté (84 %). Toutefois, le retrait médian a diminué de façon marquée (-46 %), dans une large mesure à cause des montants beaucoup plus petits qui étaient retirés, particulièrement par les personnes de 20 à 39 ans.

Près du cinquième des personnes de 50 à 59 ans qui ont retiré des fonds de leur REER y ont puisé des montants relativement importants (10 000 \$ ou plus). En outre, ce groupe d'âge était moins susceptible de rembourser les montants retirés.

Plusieurs événements de la vie étaient associés à une hausse de la vraisemblance d'effectuer des retraits d'un REER. Les personnes qui ont perdu leur conjoint ont plus souvent fait un retrait, important par ailleurs, et les personnes qui ont perdu leur emploi involontairement ou qui ont fondé une entreprise ont plus fréquemment retiré de fortes sommes d'argent (10 000 \$ ou plus).

Perspective

■ Notes

1 Autres que ceux relatifs au Régime d'accèsion à la propriété (RAP) ou au Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP). Les retraits dont il s'agit ici sont ceux sur lesquels l'impôt est exigible au cours de l'année pendant laquelle le retrait est effectué. Cela comprendrait les manquements aux remboursements exigibles ayant trait au RAP et au REEP.

2 Cela exclut les personnes qui avaient un REER mais qui n'y ont pas cotisé ou n'en ont pas retiré des fonds entre 1993 et 2001.

3 À supposer qu'elle dispose des moyens nécessaires et de droits de cotisation à un REER. (On entend par droits de cotisation à un REER la cotisation maximale à un REER qui peut être déduite aux fins d'impôt sur le revenu.) Pour 2001, la cotisation maximale a été fixée à 18 % du revenu gagné l'année précédente, jusqu'à

concurrence de 13 500 \$, moins un ajustement pour les personnes qui participent à un régime de pension agréé. Les droits de cotisation inutilisés des années précédentes peuvent être ajoutés à ce montant.

4 Les retraits médians sont indiqués en dollars de 2001.

Documents consultés

ALDRIDGE, David. « Cotisation à un REER : le plus tôt possible! », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 1997, vol. 9, n° 1, p. 46 à 51.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA (DRHC). *Le système de revenu de retraite du Canada : Qu'est-ce que vous en retirez?*, Ottawa, 2001.

FRENKEN, Hubert. « Le point sur les retraits d'un REER », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, hiver 1996, vol. 8, n° 4, p. 16 à 20.

LEBLANC, Pierre. « RRSPs and pre-retirement earnings replacement », Harvard University, 2002, thèse de doctorat.

PALAMETA, Boris. « Portrait des cotisants aux REER », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, janvier 2003, vol. 4, n° 1, édition en ligne.